

Dossier de presse

Ivry, le 9 février 2026

**Le concours de recrutement des IA-IPR se déroule en plusieurs phases :**

Phase 1 : inscription au concours IA-IPR

Phase 2 : dépôt d'un dossier de candidature RAEP, permettant de candidater à la phase d'admissibilité du concours

Phase 3 : l'admissibilité, consistant en l'examen et la validation par le jury du dossier de candidature RAEP

Phase 4 : l'admission, consistant en un oral devant un jury

Phase 5 : la validation de l'année de stage, suite à l'affectation sur un poste définitif

**Pour qu'un concours de la Fonction Publique débouche sur un recrutement de qualité, il est communément établi qu'il faut 5 candidats, présents en début de phase de recrutement, pour 1 poste offert au concours.**

**Les candidats sont sélectionnés en deux phases successives aboutissant au recrutement de 1 candidat par poste :** - d'abord, avoir 5 candidats par poste et ayant présenté un dossier de candidature, permet d'en sélectionner la moitié lors de la phase d'admissibilité,  
-ensuite, avoir ainsi entre 2 et 3 candidats par poste retenus en phase d'admissibilité, permet d'en recruter 1 par poste lors de la phase d'admission.

**Or, à la session 2026, 11 disciplines sur 14 n'ont qu'entre 1 et 2,5 candidats par poste - soit moitié moins qu'il n'en faudrait pour pérenniser le recrutement d'IA-IPR en nombre et qualité.**

NB : le ministère communique sur le nombre d'inscrits (phase 1), mais le nombre de dossiers RAEP réellement reçus des candidats à l'admissibilité (phase 2) est souvent bien inférieur ([voir annexes 1, 2, 3, 4, 5](#)).

**Le vivier des personnels éligibles à l'inscription au concours des IA-IPR comporte aujourd'hui 105.200 personnels.**

Donc, pour avoir 5 candidats par poste il suffirait que moins de 0,4% du vivier des éligibles s'y inscrive et dépose un RAEP – alors que, actuellement, ce taux n'est que de 0,2% environ ([voir annexe 6](#)).

**Alors, pourquoi près de 99,8% du vivier des éligibles se détournent-il du concours IA-IPR ?**

Comme l'a très bien identifié l'Assemblée nationale et sa Commission d'enquête contre les violences en milieu scolaire, le déclassement continue du corps des IA-IPR aboutissant à l'absence de différentiel de rémunération, voire à une perte de rémunération, avec leurs corps de recrutement, induit aujourd'hui une absence totale d'attractivité pour ces corps viviers :

-un personnel de direction, en devenant IA-IPR, perdra de l'argent en active mais encore davantage à la retraite ;

-un inspecteur IEN (corps des inspecteurs encadrant le 1<sup>er</sup> degré, la voie professionnelle ou l'information-orientation), en devenant IA-IPR, ne gagnera rien ;

-un professeur agrégé, en devenant IA-IPR mais que si avant 53 ans, aura l'espoir de gagner - au bout de 14 années d'exercice en tant qu'IA-IPR - seulement 50 points d'indice, soit 250€ bruts mensuels à partir de la 14<sup>e</sup> année...

**Pourquoi cette situation ne touche-t-elle pas également le concours des IEN qui a plus de 5 candidats par poste ?**

Parce que leur différentiel de rémunération avec leurs corps de recrutement (professeurs des écoles, certifiés ou de lycées professionnels) continue d'être suffisant (> 200 points d'indice, supérieur à 1000€ / mois bruts) pour pérenniser leur renouvellement.

**Les annonces des ministres successifs de créations de centaines de postes d'inspecteurs notamment pour le contrôle du privé n'en sont pas en réalité, mais – au contraire – augmentent encore le nombre de postes vacants.** Car il ne s'agit en fait que de redéploiements d'inspecteurs déjà en poste sur d'autres missions, qu'ils quittent alors, laissant vacant et sans remplacement leur ancien poste.

De source ministérielle, à la rentrée de septembre 2024, il y avait 34 postes vacants d'IA-IPR. Quelques mois après, en avril 2025, ce chiffre s'élevait à 62 postes vacants d'IA-IPR (en sus du recrutement annuel concours 2025, lequel ne remplace que les départs à la retraite de l'année), des IA-IPR prenant en effet d'autres postes en cours d'année. Le redéploiement d'IA-IPR sur le contrôle du privé en septembre 2025 a fait monter ce chiffre à 72.

Pour la rentrée 2026, avec de nouveaux recrutements (redéploiements) sur le contrôle du privé, sur le contrôle de l'instruction en famille, sur le contrôle des formations par apprentissage, sur des postes de directeur de la pédagogie, de délégué académique au numérique, le déficit sera autour de 40 postes d'IA-IPR vacants en début d'année 2026.

**A rebours, depuis plusieurs années, le ministère n'a fait qu'accumuler les missions qui pèsent sur les IA-IPR :** Projets d'évaluation du bac en contrôle continu, nouveau DNB en contrôle continu et nouvelles épreuves, accompagnement de collèges ciblés en grande difficulté, épreuves anticipées du bac en première de français et cette année en mathématiques, égalité filles-garçons en mathématiques, en sciences ou en lettres...

Sans oublier les missions récemment ajoutées : évaluations d'établissement, contrôle du privé sous et hors contrat, contrôle de l'Instruction dans la Famille, contrôle de l'apprentissage, etc.

**Aujourd'hui, le ministre mobilise les IA-IPR pour l'accompagnement prioritaire des collèges les plus en difficulté.**

#### **ANNEXES :**

##### **1) Disciplines ayant un déficit d'inscrits au concours 2025 par rapport au concours 2024**

Concours 2025	évolution inscrits 2025 / 2024
Espagnol	<b>-20%</b>
Établissements et vie scolaire	<b>-4%</b>
Philosophie	<b>-25%</b>
Sciences de la vie et de la terre	<b>-9%</b>

*En espagnol, il y avait 20% de candidats en moins en 2025 par rapport au nombre de candidats en 2024.*

##### **2) Disciplines ayant un déficit d'inscrits au concours 2026 par rapport au concours 2025**

Concours 2026	évolution inscrits 2026 / 2025
Anglais	<b>-53%</b>
Économie et gestion	<b>-6%</b>
Éducation physique et sportive	<b>-47%</b>
Lettres	<b>-3%</b>
Mathématiques	<b>-12%</b>
Philosophie	<b>-33%</b>

*En anglais, il y a en 2026 53% de candidats en moins par rapport au nombre de candidats en 2025.*

##### **3) Disciplines ayant un déficit de candidats à l'admissibilité 2026 (les candidats ayant effectivement déposé un dossier RAEP) par rapport aux inscrits 2026**

Concours 2026	Candidats admissibilité (dossier RAEP) / inscrits
Allemand	<b>-22%</b>
Anglais	<b>-44%</b>
Arts plastiques	<b>-33%</b>
Économie et gestion	<b>-20%</b>

Éducation physique et sportive	-13%
Espagnol	-22%
Établissements et vie scolaire	-32%
Histoire-géographie	-23%
Lettres	-15%
Mathématiques	-23%
Physique chimie	-25%
Sciences de la vie et de la terre	-17%

*En anglais, 44% des inscrits en 2026 n'ont pas déposé de dossier RAEP et donc ne se présentent plus à l'admissibilité.*

**4) Disciplines ayant un déficit en nombre de candidats à l'admissibilité 2026 (les candidats ayant effectivement déposé un dossier RAEP) par poste ouvert au concours, selon la règle qualitative de la Fonction publique de 5 candidats par poste**

Concours	Nombre de candidats à l'admissibilité (RAEP) par poste
Allemand	2,33
Anglais	1,00
Arts plastiques	1,33
Éducation physique et sportive	1,75
Espagnol	2,33
Histoire-géographie	2,22
Lettres	2,42
Mathématiques	2,13
Philosophie	1,00
Physique chimie	2,40
STI option sciences industrielles	1,60

*En anglais, il y n'a qu'1 candidat par poste se présentant à l'admissibilité (ayant déposé un dossier RAEP) en 2026.*

**5) Disciplines ayant déjà un déficit d'admissibles – avant la phase d'admission – par rapport aux postes ouverts**

Concours	Déficit d'admissibles
Anglais	-20%
Arts plastiques	0%
Philosophie	0%
STI option sciences industrielles	-30%

*En STI, le recrutement accuse – dès la phase 2 d'admissibilité – un déficit de candidats retenus d'au moins 30% : à la fin du recrutement, après la phase d'admission, plus de 30% des postes ouverts en STI resteront vacants.*

**6) Nombre de candidats potentiels au concours IA-IPR dans le périmètre de leurs 5 corps viviers**

Nombre de professeurs des corps viviers : 52.000 agrégés + 33.000 MCF + 2100 Chaire supérieure ;

Nombre de personnels d'encadrement des corps viviers : 15.600 Personnels de direction + 2500 IEN ;

Soit aujourd'hui environ **105.200 personnels des 5 corps viviers candidats potentiels éligibles au concours IA-IPR.**

**Aujourd'hui, la cohorte de recrutement concours 2026 n'est que de 85 IA-IPR.**

Avoir 5 candidats par poste, ce qui correspondrait à 425 candidats, nécessiterait seulement 0,4% du vivier éligible.

**Or, pour la session 2026, seulement 0,3% des personnels éligibles s'est inscrit au concours.**

Puis, seulement 0,2% des personnels éligibles s'est présenté à l'admissibilité, en déposant un dossier RAEP.

**99,8% des personnels candidats éligibles potentiels se détournent désormais du concours IA-IPR.**